

**Document
complémentaire
au référentiel
de formation**

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



Inspection de l'Enseignement Agricole

Diplôme :

Baccalauréat professionnel Gestion des milieux naturels et de la faune

Module :

MP4 Travaux d'entretien d'espaces naturels et de reconstitution d'écosystèmes

Objectif général du module :

Conduire des travaux de génie écologique en utilisant les équipements, matériels et outils adaptés.

Indications de contenus, commentaires, recommandations pédagogiques

Le chantier école est la modalité pédagogique clé du présent module. Afin de se rapprocher le plus possible des conditions professionnelles, il est de préférence réalisé en conventionnement avec des commanditaires

Il concerne deux grands types d'activités :

1. les activités liées à la gestion conservatoire, dont les prescriptions de gestion sont généralement précisées dans un cahier des charges à forte finalité naturaliste. Ce sont les activités classiques et assez médiatisées du génie écologique. Il est indispensable d'éviter les redondances en ne cherchant pas à aborder tous les milieux concernés et à privilégier une entrée par milieu, qui n'est pas la plus professionnalisante. Les particularités de la commande et la logique du commanditaire, qui confèrent sa force pédagogique au chantier école, sont respectées. Pour compléter l'étude, différentes situations de gestion, s'appuyant sur les expériences vécues par les élèves lors des semaines de stage, sont abordées.
2. les activités relevant de la gestion environnementale territoriale. Elles sont actuellement en développement et se professionnalisent. Ce sont des supports d'emplois, ou d'installation, à ne pas négliger. Il est très pédagogique et indispensable de fonctionner à partir d'une vraie commande, qui peut émaner du Directeur d'exploitation ou de l'EPL, si elle est commanditée selon les mêmes démarches que les commandes d'élus, ou d'autres professionnels. Il convient de bien cerner les attendus de cette, ou de ces, activité(s). Il faut aussi pallier l'absence de cahier des charges. Pour compléter l'étude, différentes situations de gestion, s'appuyant sur les expériences vécues par les apprenants lors des semaines de stage relevant de ce grand type de problématique, sont abordées. En raison des spécificités de la mise en œuvre, on privilégie l'appellation de « territoire », au sens d'espace de projets, que de celle de « site ».

Les évaluations formatives permettent de vérifier de façon individualisée que les apprenants ont la capacité de transférer en autonomie les démarches mises en œuvre dans le cadre du chantier collectif réalisé et conduit. Ces démarches seront le cœur de l'évaluation de cette deuxième grande situation professionnelle significative du métier.

L'objectif 3 du module MP2 permet, une fois l'expérience acquise, de mieux cerner la diversité des acceptions du génie écologique et de la contextualiser.

Objectif 1 - Réaliser des travaux de génie écologique dans le cadre d'un cahier des charges à finalités naturalistes

Cet objectif vise la réalisation d'opérations de gestion du milieu naturel et de la faune.

Il doit être essentiellement traité sous forme de réalisations concrètes, c'est-à-dire de chantiers, en exploitant les opportunités locales. La diversité des partenaires est recherchée.

Pour cet objectif, l'intervention découle d'un cahier des charges déjà élaboré. Les étapes préalables de concertations et de négociations ont déjà été traitées. L'important n'est pas de traiter de façon exhaustive chacune des techniques, ou situations professionnelles, mais d'en choisir quelques unes relevant des différents domaines d'intervention et d'appliquer l'ensemble de la démarche. Les 4 domaines d'intervention définis regroupent l'ensemble des interventions à finalité essentiellement naturaliste.

Deux annexes ci-jointes, peuvent permettre une aide au repérage des situations de génie écologique.

Objectif 1.1 - Identifier les logiques d'intervention des opérations techniques du génie écologique

1.1.1 - Identifier le contexte de l'aménagement ayant conduit à mobiliser les savoir faire

L'apprenant apprécie le degré de naturalité initial du site. Il précise l'objectif final visé en se plaçant du point de vue du fonctionnement écologique. Il apprécie le degré de sa réalisation sur l'échelle des interventions possibles, allant de la non intervention à l'artificialisation complète. Pour l'aider dans cette démarche, l'enseignant peut évoquer l'historique des logiques d'aménagement des acteurs de protection de la nature « *de la mise sous cloche au génie écologique* ».

1.1.2 - Identifier les problèmes posés

Cette étape essentielle permet d'identifier les problèmes puis de définir la stratégie d'intervention et d'action la plus appropriée. L'action technique n'est légitime que si elle aboutit à des interventions adaptées aux finalités précisées par l'analyse du contexte, de la demande et des problèmes identifiés. La relativité des interventions, qui sont toujours le fruit d'une construction sociale puis technique, doit être soulignée.

1.1.3 - Identifier les objectifs et les résultats attendus

L'apprenant doit comprendre les problématiques et les enjeux des différents domaines d'intervention. Ex : pourquoi ouvrir un milieu ? Quelles espèces patrimoniales sont susceptibles d'être présentes sur le milieu ?...

Objectif 1.2 - Traduire le cahier des charges en opérations techniques

1.2.1 - Traduire le cahier des charges en interventions concrètes sur le terrain

L'utilisation d'un cahier des charges écrit est fondamentale, afin de permettre l'analyse de la commande et le bon déroulement des travaux, jusqu'à la phase de réception.

1.2.2 - Adapter les techniques préconisées aux contraintes du milieu

Parmi l'ensemble des techniques envisageables, l'apprenant doit être capable de choisir la technique la plus adaptée au travail à réaliser.

On entend par technique : « *l'ensemble des tâches nécessaires pour réaliser une opération* ». Ainsi, le curage d'une mare comprend l'élimination d'une partie de la végétation, le traitement des végétaux enlevés (stockage des rémanents ou broyage ou compostage), l'enlèvement des boues et des vases, le devenir de ces matériaux.

Liste non exhaustive des techniques :

- Élimination d'arbres ou de ligneux bas
- Plantation, végétalisation
- Taille, élagage
- Entretien, création de mare
- Petite maçonnerie, petite menuiserie
- Techniques de génie végétal : fascines
- Curage, faucardage, gestion des bras morts des rivières ou plans d'eau

Objectif 1.3 - Mettre en œuvre des techniques d'intervention sur les habitats naturels et les populations floristiques et faunistiques

Traiter au moins un cas concret relevant de chacun des domaines suivants :

- opération de création, restauration ou entretien de rivière et/ou de plans d'eau : gestion de ripisylve, entretien du lit du cours d'eau, stabilisation de berges, gestion de la végétation aquatique, gestion des habitats piscicoles, autre
- opération de création, restauration ou entretien de milieu ouvert : taille, débroussaillage, pâturage, fauche, végétalisation, autre

- opération de création, restauration ou entretien d'éléments d'infrastructure écologique : mares, bosquets, haies, fossés, bandes enherbées, ourlets forestiers, autre
 - opération de lutte contre une espèce végétale envahissante : arrachage, étrépage, autre
- Les situations sont plus ou moins riches ou complexes. Elles concernent des espaces, plus ou moins mosaïques, qu'il s'agit de rediversifier.

Un chantier peut comporter la réalisation simultanée de plusieurs opérations. Il faut alors bien identifier chacune de ces opérations et adapter les réponses techniques choisies afin d'être en cohérence avec les logiques d'intervention identifiées. Il est absolument essentiel de demander aux apprenants de formaliser, une fois les actions conduites, la démarche mise en œuvre afin qu'ils se l'approprient. Le travail de formalisation produit peut être évalué. La répétition de la formalisation de la démarche mise en œuvre prépare les apprenants aux épreuves terminales, qui s'appuient toutes deux sur l'expérience et la pratique professionnelle.

1.3.1 - Intervenir, dans le respect du cahier des charges, en adaptant la technique et le matériel aux contraintes du milieu

Au regard de la spécificité du site, des contraintes topographiques, de la portance du sol, de la sensibilité du site, l'apprenant précise les modalités de mise en œuvre de la technique : choix des matériaux et du matériel, dimensionnement de l'ouvrage.

1.3.2 - Évaluer l'adéquation entre l'objectif initial et le travail réalisé

- Dresser un bilan technique et économique du travail
- Proposer des méthodes permettant d'évaluer la qualité écologique du travail
- Proposer des méthodes permettant d'évaluer la satisfaction des usagers

L'apprenant fait des propositions d'activités permettant d'évaluer la réussite de l'intervention : comparaison devis/coût de revient, suivi à mettre en place pour s'assurer de la qualité écologique de la réalisation, enquête de satisfaction auprès des usagers.

Objectif 2 - Réaliser des travaux de gestion environnementale du territoire

Cet objectif vise à mettre l'apprenant en situation professionnelle à travers des interventions de gestion environnementale sur un site dans un territoire donné. Par exemple sur les domaines et les exploitations des EPL, en le réintégrant dans son territoire. Il s'agit donc ici de réaliser différents travaux permettant de valoriser le territoire.

La réalisation des chantiers s'inscrit dans une démarche précise où les enjeux et les logiques d'actions sont clairement identifiés, et les objectifs d'intervention préalablement définis.

Avant toutes interventions, il s'agit de réaliser un diagnostic du site après avoir identifié les logiques d'actions et d'acteurs et préciser les principaux enjeux, notamment sur le plan environnemental. Les caractéristiques du chantier doivent être suffisamment précis et, si possible, quantifiables : durée du chantier, volumes de matières et matériaux nécessaires, autres paramètres. Ils doivent aussi donner un bon aperçu des résultats attendus.

L'atteinte des objectifs de ce module se réfère aux notions et aux démarches, relatives à l'identification des acteurs et des usages du site, du module MP1. Les apports relatifs à l'identification des acteurs et des usages du site enrichissent le module MP, ceux relatifs aux pratiques et aux représentations des acteurs, enrichissent ou illustrent le module MP2.

Objectif 2.1 - Identifier les objectifs de l'action à mener sur le site et organiser l'intervention

Il s'agit ici de mettre en œuvre les démarches acquises dans le module MP1 et la méthodologie acquise dans le module MP3. Lorsque le pré inventaire et le plan de gestion ne sont pas disponibles et lorsqu'aucun cahier des charges n'est disponible, l'analyse préalable du site, les logiques d'actions et d'acteurs et les principaux enjeux, notamment sur le plan environnemental, de la commande sont réalisés avant toute intervention. La maîtrise des notions du module MP1 relatives à l'identification des acteurs et des usages du site est indispensable pour mettre en œuvre ce sous-objectif.

Cependant il s'agit ici, contrairement au module MP1, dont l'objectif est l'acquisition d'une méthodologie bien argumentée, de conduire des travaux in fine. Les phases préalables à la mise en œuvre sont donc abordées rapidement, sans être cependant totalement ignorées.

Les caractéristiques du chantier doivent être suffisamment précis et, si possible, quantifiables : durée du chantier, volumes de matières et matériaux nécessaires, autres paramètres. Ils doivent aussi donner un bon aperçu des résultats attendus.

Dans le cas de ces actions, dont le contexte est souvent plus flou que celui des actions menées en réponse à un cahier des charges précis, il est particulièrement important de réaliser les étapes point par points, en prenant le temps de faire ressortir la démarche utilisée.

Au préalable il est essentiel d'identifier des logiques sur le site :

Les logiques de valorisation environnementale abordées dépendent des caractéristiques du site étudié. Il est par exemple possible d'aborder :

- la maîtrise des rejets domestiques
- la valorisation de la biomasse
- la collecte et la gestion des déchets
- la remise en état des friches industrielles
- la création et l'aménagement de sentier de randonnée ou d'interprétation nature
- la protection de la ressource en eau
- la prévention des risques naturels

Cette liste n'est pas exhaustive.

2.1.1 - Préciser les enjeux de l'action : sociaux, environnementaux, économiques

Les principaux enjeux repérés découlent aussi directement du type de site étudié. Il est par exemple possible d'aborder des enjeux :

- sociaux : accueil du public, sécurisation des sites et des usagers, valorisation du petit patrimoine bâti
- économiques : incidences pour la collectivité, les propriétaires, les riverains, les usagers
- environnementaux : espèces invasives et envahissantes, risques naturels, pollutions, lutte contre l'érosion, ouverture de milieux, maîtrise de la végétation

Cette liste n'est pas exhaustive.

2.1.2 - Définir les objectifs de l'action à mener

L'apprenant doit être en mesure de formuler les raisons de l'intervention sur le terrain, et donc de réaliser un diagnostic puis de définir des objectifs quantifiables.

2.1.3 - Prévoir les moyens : humains, matériels, fournitures

Chaque objectif conduit à des actions quantifiées en termes de temps de travail, de surface ou de linéaire, de moyens mobilisés : main d'œuvre, matériel, fournitures.

2.1.4 - Planifier et organiser les travaux

Cet objectif est en lien direct avec le module MP3.

Il s'agit pour l'apprenant d'être en mesure de planifier et d'organiser le travail en équipe : calendrier des travaux, répartition des tâches, contraintes réglementaires et écologiques, servitudes foncières...

Objectif 2.2 - Mettre en œuvre des techniques appropriées au site pour conduire et réaliser des chantiers

Les techniques choisies doivent permettre d'atteindre les objectifs préalablement définis en fonction du site étudié. Elles sont exécutées dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et tiennent compte du respect des ressources naturelles et de l'environnement. La liste des situations d'intervention et des moyens proposés ci-dessous n'est pas limitative. Ce sont les particularités du site, et les objectifs du commanditaire qui les déterminent. Elles doivent concerner néanmoins au moins trois objectifs d'intervention.

Les domaines des EPL peuvent être des lieux privilégiés de conduite et réalisation de chantiers ou d'actions.

Il convient d'éviter toute redondance avec certaines activités mises en œuvre dans le cadre du module MP5, comme les interventions sur les habitats et la gestion de la faune, l'accueil du public, la mise en sécurité des sites, les aménagements supports d'interprétation nature, la signalétique, mais de renforcer les acquis.

Il y a donc des synergies à conduire entre les modules, en particulier à l'occasion des apprentissages et de l'évaluation des chantiers écoles.

2.2.1 - Lutter contre certains risques naturels sur site

- maîtriser la végétation : débroussaillage, pastoralisme, broyage, brulis dirigé, pare-feux ;
- lutter contre les risques d'érosion : travaux de soutènement, végétalisation, réalisation de gradines, pose de ganivelles, canalisation du public ;

2.2.2 - Assurer l'accueil, l'information et la sécurité du public sur le site

Ce sous-objectif est réalisé en lien avec les activités pluridisciplinaires du module MP5 :

- pose et entretien de mobilier de plein-air ;
- création et entretien de sentiers de randonnée, de voies de circulation ;
- balisage d'itinéraires ;
- mise en sécurité du milieu pour le public ;
- sensibiliser le public aux risques.

2.2.3 - Préserver les ressources en eau

- assurer le bon écoulement de l'eau : suppression d'obstacles, des seuils...
- maîtriser les risques liés au pâturage : mise en place d'abreuvoir, pose de clôtures...(pollution, eutrophisation)
- végétaliser les berges : plantation,
- lutter contre le pré verdissement : gestion du milieu

2.2.4 - Intervenir sur les habitats et les espèces

- lutter contre les espèces invasives, envahissantes ou posant problème ;
- techniques de capture, de piégeage ;
- méthodes de prévention contre les dégâts de la faune : faune chassable, régulable, protégée ;
- arrachage, faucardage....

2.2.5 - Entretenir et valoriser le petit patrimoine bâti

- assurer la restauration de murets, de terrasse ;
- assurer la restauration de lavoir, de fontaine.

2.2.6 - Augmenter la valeur écologique des espaces à vocation de production ; entretien écologique

Gérer les infrastructures agro-écologiques, et les éléments fixes du paysage grâce à :

- l'agroforesterie ;
- la création de boqueteaux ;
- la pose de nichoirs ;
- l'entretien de corridors biologiques ;
- l'entretien bords de routes et de champs ;
- la gestion des bandes enherbées en bord de cours d'eau ;
- la création et la restauration de mares ;
- la création et l'entretien de haies.

2.2.7 - Contribuer à une meilleure valorisation environnementale du site

- Gérer et valoriser la biomasse provenant des rémanents ;
- Gérer et valoriser les rejets domestiques ;
- Valoriser la matière organique : compostage, plaquettes de bois pour le chauffage, paillage, BRF

Objectif 3 - Mettre en œuvre les matériels, outils et équipements dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, en tenant compte de la spécificité des sites

Dans le choix et la mise en œuvre des matériels, outils et équipements, on privilégiera en priorité des solutions respectueuses du contexte environnemental, de la fragilité et de la spécificité des sites.

Des solutions de travail alternatives pourront être envisagées en fonction des contraintes environnementales. La mise en œuvre de cet objectif devra s'appuyer sur des mises en situation professionnelles concrètes. Il s'appuie sur les situations pluridisciplinaires.

Objectif 3.1 - Choisir les matériels et outils adaptés à l'opération à effectuer en fonction des contraintes humaines, économiques et environnementales

En confortant et renforçant les acquis de seconde professionnelle, l'apprenant doit acquérir un niveau suffisant pour être capable de mobiliser ses connaissances afin d'effectuer un choix raisonné d'un matériel adapté au contexte. La gestion des consommables, qui doit tenir compte la fragilité et la spécificité des sites, fait l'objet d'une attention toute particulière. L'utilisation d'EPI adaptés aux matériels utilisés respecte scrupuleusement la réglementation en vigueur.

Objectif 3.2 - Raisonner la liaison tracteur-outil pour optimiser les performances de l'ensemble

L'apprenant doit pouvoir identifier et distinguer les différentes liaisons tracteur-outil afin d'assurer une utilisation optimale, en termes de sécurité et de performance, de l'ensemble et de respecter la fragilité des sites.

Objectif 3.3 - Réaliser en autonomie la mise en œuvre du matériel choisi

L'apprenant doit utiliser en condition réelle, jusqu'à l'autonomie, les matériels, outils et équipements, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Il doit pouvoir obtenir au terme de sa formation l'attestation valant CACES pour les catégories correspondantes à la spécialité (8 et 10 catégorie R372m).

Objectif 3.4 - Raisonner et effectuer les modifications de différents réglages en fonction des contraintes environnementales

Selon le contexte de travail, l'apprenant effectue les réglages adaptés afin d'obtenir une performance optimale des matériels, outils et équipements, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Il acquiert un esprit critique lui permettant d'apporter, si besoin est, des modifications aux réglages au cours du chantier.

Objectif 4 - Réaliser la maintenance conditionnelle voire corrective des matériels dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité

Il s'agit, à partir des acquis de la seconde professionnelle, d'approfondir les connaissances relatives aux matériels de la spécialité : tronçonneuse, débroussailluse, élagueuse, broyeur. On s'attache à préciser la, ou les, fonction(s) des différents composants afin de permettre à l'apprenant de porter un diagnostic cohérent pour pouvoir réaliser une maintenance corrective dans les règles de l'art : choix des outils, apprentissage des gestes professionnels adaptés. La gestion des déchets inhérents à l'utilisation et l'entretien des outils et à la maintenance des matériels respecte la réglementation en vigueur.

Objectif 4.1 - Identifier les différents sous-ensembles constituant la chaîne cinématique complète des matériels motorisés

L'apprenant doit pouvoir identifier et distinguer les différents composants des motorisations, des transmissions mécaniques et hydrauliques afin de comprendre le fonctionnement des différents systèmes dans le but d'effectuer une maintenance raisonnée. Une approche de type « analyse fonctionnelle » devra être privilégiée.

Objectif 4.2 - Acquérir une méthodologie d'analyse permettant d'établir un diagnostic

Une approche de type logigramme ou organigramme devra être abordée afin de permettre à l'apprenant d'acquérir une logique d'analyse permettant d'effectuer un diagnostic. L'apprenant devra identifier puis lister ses besoins en outils, pièces et consommables.

Objectif 4.3 - Réaliser la maintenance conditionnelle des divers matériels, outils et équipements spécifiques

A l'aide des connaissances acquises en seconde professionnelle et celles de l'objectif 5.1 et 5.2, l'apprenant doit pouvoir assurer des opérations de maintenance conditionnelle en autonomie en liaison avec les documents constructeur et rendre compte de son travail et des paramètres significatifs de l'évolution de la dégradation des matériels et équipements.

Objectif 4.4 - Diagnostiquer une panne simple ; réaliser les opérations de maintenance corrective ou justifier le remplacement

A l'aide des connaissances acquises en seconde professionnelle et celles de l'objectif 5.1, 5.2 et 5.3, l'apprenant doit pouvoir identifier l'origine d'une panne puis déduire la ou les opération(s) nécessaire(s) à sa résolution. Dans le domaine du réalisable (complexité de la panne et temps nécessaire à sa réparation), l'apprenant doit solutionner de manière autonome et raisonnée ce dysfonctionnement. De plus, il doit être en mesure de justifier et de proposer une solution de remplacement cohérente et raisonnée.

Activités pluridisciplinaires

Thématique : Chantiers de génie écologique

Mise en situation ; agroéquipement : 28h

28h : STAE (28h) ; STE (28h)

Les objectifs 3 et 4 doivent être traités à travers des mises en situations professionnelles diverses avec la discipline des sciences et techniques d'aménagement et de l'environnement.

Il faut prendre des situations variées permettant l'acquisition des savoir-faire pratiques liés à l'utilisation des matériels et équipements spécifiques.

Références documentaires ou bibliographiques

Remarque : Aux termes du *Code de la propriété intellectuelle*, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, des publications faites par quelque procédé que ce soit (infographie, microfilmage, scannérisation, numérisation ...) sans le consentement de son auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivant du *Code de la propriété intellectuelle*.

Collectif d'auteurs « La nature pour métier ». Coll. manuel aménagements, Educagri éditions, mai 2010

MAP / DGER disponible sur le site chlorofil.fr Inspection de l'enseignement agricole, Guide « hygiène et sécurité en sciences et techniques des agroéquipements »

WWW.MSA.fr rubrique : Santé, Sécurité au travail

INRS, Fiche pratique de sécurité ED 123, disponible sur le site de l'INRS à la rubrique maintenance à l'adresse : WWW.INRS.fr

CROCHET M. Le moteur à essence des origines à nos jours, collection auto-savoir. Editions ETAI. ISBN2-7268-8705-8

HERR J. Moteur Diesel -Tome 1, collection cahier techniques-automobiles. Editions ETAI. ISBN2-7268-8394-X

MARTIN G. Histoire des matériels de motoculture. Editions ETAI. ISBN 2-7268-9320-1

Ouvrage collectif. « Se former aux métiers du paysage, de la forêt et de la nature ». Editions EDUCAGRI. ISBN 978-2-84444-740-1

Ouvrage collectif. « Mise en conformité des machines mobiles agricoles et forestières ». Editions CEMAGREF. ISBN 978-2-8536-532-6

PANNETIER Pascale. « Exploitation forestière : les matériels, comment ça marche ? ». Editions EDUCAGRI. Producteur : AFOCEL/Educagri éditions /CNPR. ISBN 978-2-84444-195-9. 160 pages.

Annexe 1 : Listing et principes des techniques de génie écologique.

Principes	Chantiers	Travaux/Techniques
Compensation (SER : Services écologiques rendus)	Entretien	Abattage (arbres)
Conservation	Restauration (=reprise)	Arrachage (rhizomes)
Création (GMNF)	Aménagement	Battage (fougère aigle)
Entretien (GMNF)	Effacement	Bouturage (sphaignes)
Gestion (GMNF)		Broyage (lande)
Reconstitution		Brûlis dirigé (lande)
Récupération (SER)		Cerclage (arbres)
Réhabilitation (SER)		Corridors artificiels (batrachoducs)
Renaturation (GMNF)		Creusement (mares)
Restauration (SER et GMNF)		Curage (mare)
		Curetage (cours d'eau)
		Débardage (arbres)
		Débroussaillage (fourrés)
		Débusquage (arbres)
		Décapage (tourbière)
		Dispositif anti-intrusion (chiros)
		Eclaircie sélective (ripisylve)
		Ecobuage (lande)
		Ecrémage (lentilles d'eau)
		Elagage (arbres)
		Emondage (arbres)
		Etêtage (arbres)
		Etrépage (lande)
		Fascinage (berges)
		Faucardage (étang)
		Fauche (prairie)
		Griffage (pelouses)
		Mise en défens (prairie)
		Mis en place de peignes (berges)
		Mulching (sur tourbière)
		Nettoyage sélectif (plages)
		Pâturage (prairie)
		Plantation (oyats)
		Plessage (haie)
		Scarification (prairie)
		Scrapage (pelouse)
		Semis (plantes nectarifères)
		Suppression d'embâcles
		Tressage (berges)
		Tunage (berges)

Annexe 2 : Liste des travaux éligibles sur les sites Natura 2000.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 17 novembre 2008 fixant la liste des actions éligibles à une contrepartie financière de l'État dans le cadre d'un contrat Natura 2000

NOR : DEVN0824692A Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du Territoire,

Vu le règlement (CE) no 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) ;

Vu le règlement (CE) no 1974/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) no 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) ;

Vu la directive no 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu la directive no 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 19 juillet 2007 approuvant le programme de développement rural hexagonal de la France, pour la période de programmation 2007-2013 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-3, R. 414-11 et R. 414-13 ; Vu l'avis du Conseil national de protection de la nature,

Arrête :

Art. 1er. – La liste des actions éligibles à une contrepartie financière de l'État dans le cadre d'un contrat Natura 2000 est fixée comme suit :

Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage.

Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé.

Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique.

Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.

Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts.

Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.

Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets.

Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers.

Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles.

Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec. Création ou rétablissement de mares. Entretien de mares. Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles.

Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles. Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles. Curages locaux des canaux et fossés dans les zones humides. Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau. Restauration des ouvrages de petite hydraulique.

Gestion des ouvrages de petite hydraulique.

Restauration et aménagement des annexes hydrauliques.

Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive.

Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières.

Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires.

Restauration de frayères.

Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.

Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site.

Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès.

Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires.

Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.

Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats.

Lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière-plage.

Maintien ou création d'écrans végétaux littoraux pour réduire l'impact des embruns pollués sur certains habitats côtiers sensibles.

Réhabilitation et protection de systèmes lagunaires.

Restauration des laisses de mer et notamment nettoyage sélectif, lorsque les déchets ou les pratiques ont un impact avéré sur les habitats ou les espèces.

Création ou rétablissement de claières ou de landes.

Création ou rétablissement de mares forestières.

Mise en œuvre de régénérations dirigées.

Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production.

Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles.

Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques.

Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt. Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire. Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en forêt.

Dispositif favorisant le développement de bois sénescents.

Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats. Investissements visant à informer les usagers de la forêt. Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive.

Art. 2. – La directrice de l'eau et de la biodiversité et les préfets de région sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 novembre 2008.

Pour le ministre et par délégation :

La directrice de l'eau et de la biodiversité, J. JIGUET

2 décembre 2008 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE